

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} juin 2026.

Présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU, M. René BAZOT-BOURROUX et Mme Jeanne CALLARD, adjoints, Mme Catherine DAUBY, M. Bernard COLNET, M. Frédéric RENAULT, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et M. Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. FREITAS José, Conseiller municipal.

Excusés : Mme Marie-Josèphe GOIGOUX VUIBERT, Mme Nathalie LAUNOY, M. Fabrice PRIANT et Mme Laëtitia MARECHAL.

Absent :

A reçu procuration : M. Laurent DAULNY de Mme Laëtitia MARECHAL.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégation au Maire
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Election des délégués pour les élections sénatoriales
- Eau et assainissement : admission en non-valeur créances irrécouvrables
- Eau et assainissement : décision modificative au budget
- Comptes financiers uniques (budget principal, budget eau-assainissement et budget lotissements) : validation des CFU
- Loyers – Révision loyer office de tourisme et loyer kinésithérapeute
- MAPA : consultations et décisions
 - 1 Travaux nettoyage couverture école maternelle
 - 2 Travaux école élémentaire : avenant honoraires mission SPS
 - 3 Lave-vaisselle cantine scolaire
 - 4 Climatisation cabinets maison de santé
 - 5 Autres
- Subventions exceptionnelles
- Transport scolaire : renouvellement convention de délégation de la convention transports scolaires
- Tarifs cantine scolaire à compter de la rentrée 2026-2027
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

I. Présentation des décisions prises suite délégation au Maire

Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis la précédente réunion en vertu des délégations données par le Conseil municipal. Il a validé un devis pour la climatisation de deux cabinets à la maison de santé, pour l'achat de compteurs d'eau, pour l'achat de deux aspirateurs (école maternelle et mairie), pour l'achat de conteneurs permettant le transport des repas de la cantine ainsi qu'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la cantine.

II - Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés d'assises a été fait. Six électeurs ont été choisis pour un nombre de jurés retenus de deux. Les personnes doivent être âgées de plus de 23 ans au 31 décembre 2026.

Les personnes de plus de 70 ans peuvent demander une dispense si elles n'ont pas leur résidence principale en Creuse, ou pour un motif grave (surdit  par exemple) ou si elles qui ont exerc  les fonctions de jur s depuis moins de 5 ans.

III - Election des d l gu s pour les  lections s natoriales

Monsieur le Maire proc de   la mise en place du bureau  lectoral ainsi :

Pr sident : M. DAULNY Laurent

Assesseurs : les deux conseillers les plus  g s : M. BAZOT-BOURROUX Ren  et Mme CALLARD Jeanne

Assesseurs : les deux conseillers les plus jeunes : Mme MANEAU Mireille et M. QUILLON Damien.

Secr taire : M. FREITAS Jos 

Mode de scrutin :  lections des d l gu s et de leurs suppl ants en vue de l' lection des s nateurs.

Les d l gu s sont  lus sur la m me liste, sans d bat,   la repr sentation proportionnelle suivant la r gle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote pr f rentiel.

Rappel (m me si pas concern s) : les membres du Conseil qui n'ont pas la nationalit  fran aise ne peuvent, ni  tre  lus membres du coll ge  lectoral s natorial, ni participer   l' lection des d l gu s.

Le Maire pr cise que les membres du Conseil municipal qui sont  galement d put s, s nateurs, conseillers r gionaux, conseillers d partementaux, etc..., peuvent participer   l' lection des d l gu s mais ne peuvent pas  tre  lus d l gu s ou suppl ants, ce qui est le cas de Monsieur le Maire, Conseiller d partemental.

Dans les communes de 1000   8999 habitants, les d l gu s et suppl ants sont  lus parmi les membres du Conseil municipal.

Conform ment aux articles L. 284   L. 286 du code  lectoral, le cas  ch ant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le Conseil doit  lire trois d l gu s et trois suppl ants.

Chaque liste de candidats est compos e alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats a  t  d pos e et est compos e de :

M. DUPEUX Eric, Mme CALLARD Jeanne, M. BAZOT-BOURROUX Ren , Mme DAUBY Catherine, M. FREITAS Jos  et Mme COCHIN Dominique.

D roulement du scrutin : chaque  lecteur d pose une enveloppe.

Le scrutin est clos   19 h 00.

Si des bulletins ou enveloppes sont d clar s nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ils sont sign s par les membres du bureau et annex s au PV avec mention de la cause de leur annexion.

R sultats :

- Nombre de conseillers pr sents et repr sent s : 12
- Nombre de conseillers pr sents   l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins) : 12
- Nombre de suffrages d clar s nuls par le bureau : 12
- Nombre de suffrages d clar s blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprim s : 12.

La liste « Commune de Dun le Palestel » est élue, à savoir :

- Délégués : M. DUPEUX Eric, Mme CALLARD Jeanne et M. BAZOT-BOURROUX René
- Suppléants : Mme DAUBY Catherine, M. FREITAS José et Mme COCHIN Dominique.

Les grands électeurs éliront les Sénateurs le 27 septembre 2026.

IV - Eau et assainissement : admission en non-valeur créances irrécouvrables

Le Service de Gestion Comptable a transmis une demande d'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables. Le Conseil valide cette admission en non-valeur sur le budget eau-assainissement.

V - Eau et assainissement : décision modificative au budget

Suite aux admissions en non-valeur votées auparavant, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour compléter les crédits prévus au budget eau-assainissement, la somme de 2500 € ayant été prévue.

Le Conseil municipal valide le transfert de crédits :

Compte 6541 (non-valeurs) : + 400 €

Compte 6061 (factures d'électricité) : - 400 €.

VI - Comptes financiers uniques (budget principal, budget eau-assainissement et budget lotissements) : validation des CFU

M. BAZOT-BOURROUX, doyen d'âge, présente les CFU.

Les CFU présentent les mêmes résultats que ceux repris par anticipation au vote du budget.

Budget principal :

Fonctionnement : recettes : 1 493 701.36 € - dépenses : 1 195 863.47 € soit un résultat de l'année de 297 837.89 €.

Le résultat antérieur est de 162 496.18 €, ce qui porte le résultat de clôture à 460 334.07 €

Investissement : recettes : 884 000.55 € - dépenses : 1 205 545.96 €

soit un résultat de - 321 545.41 €. Le résultat reporté était de 757 237.71 €. Le résultat de clôture est donc de 435 692.30 €.

Les restes à réaliser sont les suivants : recettes : 509 039.65 € - dépenses : 769 372.15 € soit un déficit de - 260 332.50 €

Le résultat cumulé de clôture est un excédent de 175 359.80 €.

Budget eau – assainissement :

Fonctionnement : recettes : 322 159.05 € - dépenses : 234 626.29 € soit un résultat de l'année de 87 532.76 €.

Le résultat antérieur est de 133 048.90 €, ce qui porte le résultat de clôture à 220 581.66 €.

Investissement : recettes : 311 218.59 € - dépenses : 766 517.51 €,

Soit un résultat de - 455 298.92 €. Le résultat reporté était de 416 274.02 €. Le résultat de clôture est donc de - 39 024.80 €.

Les restes à réaliser sont les suivants : recettes : 460 408.63 € - dépenses : 464 670.34 € soit un déficit de - 4261.71 €

Le résultat cumulé de clôture est un déficit de - 43 286.61 €.

Budget lotissement :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 0.28 €

Déficit d'investissement antérieur reporté : - 519.30 €.

Ils sont approuvés à l'unanimité des Conseillers présents, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

VII - Lovers – Révision loyer office de tourisme et loyer kinésithérapeute

- Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal fixe l'augmentation du loyer de l'Office de tourisme, cette décision ne pouvant pas être prise dans le cadre d'une décision

du Maire, puisqu'il est président de la Communauté de Communes. Le Conseil municipal fixe le nouveau loyer à compter du 1^{er} juillet à 360 € par mois. Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

- Monsieur le Maire souhaite également avoir l'avis du Conseil pour la révision du loyer du kinésithérapeute de l'aile 1 de la maison de santé suite à la récupération du cabinet du médecin par ce dernier. Une porte a été ouverte entre les deux cabinets. Le Conseil propose un loyer de 600 € par mois et une augmentation des provisions pour charge à hauteur de 100 € par mois. Monsieur le Maire prendra une décision dans le cadre de ses délégations.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle kinésithérapeute souhaite s'installer à la maison de santé. Il propose de l'installer dans les anciens locaux du SSIAD en récupérant la partie louée à ALIAD et proposera à ALIAD la location du studio. Ces modifications interviendront à compter de novembre 2026. Le loyer de la nouvelle kinésithérapeute sera fixé à environ 400 € par mois.

La podologue demande une augmentation de son avance pour charges afin de diminuer la régularisation en fin d'année.

Suite aux installations de climatisations dans plusieurs cabinets, il sera nécessaire de prévoir une réunion avec les professionnels de santé pour aborder la répartition des charges d'électricité et trouver une autre répartition en fonction de l'équipement ou non d'une climatisation.

VIII - MAPA : consultations et décisions

1 - Travaux nettoyage couverture école maternelle

Un devis est validé pour le nettoyage de la couverture de l'école maternelle.

2 - Travaux école élémentaire : avenant honoraires mission SPS

L'entreprise ASSMO a été retenue pour assurer la mission SPS des travaux de l'école élémentaire qui devaient durer 5 mois. La proposition prévoyait 2 visites ou réunions par mois, soit 10 interventions.

Vu la durée des travaux, le nombre d'interventions a été doublé. Un avenant sera signé pour augmenter la prestation.

3 - Lave-vaisselle cantine scolaire

Le lave-vaisselle de la cantine est très ancien et fuit régulièrement. Il sera remplacé par décision du Maire.

Les conteneurs pour transporter les repas seront également remplacés et la dépense sera validée par décision du Maire.

4 - Climatisation cabinets maison de santé

Le Conseil municipal valide un devis pour l'installation de climatisations dans deux nouveaux cabinets (ostéopathe et cabinet de médecin). Cette dépense représente un ensemble homogène avec les climatisations installées précédemment et le montant cumulé est supérieur au montant limite fixé pour les délégations consenties au Maire.

5 - Autres

- **Stade de foot** : le devis de l'Entreprise PRIANT de Cuzion (36) est validé pour la remise en état et engazonnement du petit stade de foot, anciennement stade stabilisé.

- **Travaux de peinture escalier de l'appartement de la Poste**

Monsieur le Maire rappelle le projet de créer un appartement meublé dans le logement situé au-dessus de la Poste. Le devis pour les travaux de peinture dans la cuisine et la cage d'escalier est validé. Des travaux de plomberie, d'électricité ainsi que le remplacement de la porte d'entrée à la tour sont à prévoir.

▪ Contrat maintenance mur escalade du gymnase

Pour information Monsieur le Maire va valider le devis pour la maintenance du mur d'escalade au gymnase.

IX - Subventions exceptionnelles

- Dunoiz'animations : Suite au projet de l'association pour l'organisation de Dun'Fest, festival de musique prévu le 25 juillet prochain, le Conseil municipal valide une subvention exceptionnelle de 12000 € par 10 voix pour et une voix contre.
Mme Mireille MANEAU ne prend pas part au vote étant membre de l'association.
- Ligue contre le cancer : le Conseil valide également une subvention exceptionnelle pour financer le cahier de prévention ainsi que les actions de prévention de l'association pour 200 €.

X – Budget principal - Décision modificative

Suite à l'attribution de la subvention exceptionnelle à Dunoiz'Animations, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'inscrire à l'ordre du jour le vote d'une décision modificative au budget principal ainsi :

Article 65748 (subventions) : + 12 000 €

Article 615232 (entretien des réseaux) : - 4000 €

Article 61558 (entretien autres biens mobiliers) : - 4000 €

Article 622 (rémunération d'intermédiaires et honoraires) : - 4000 €

XI - Transport scolaire : renouvellement convention de délégation de la convention transports scolaires

La région Nouvelle Aquitaine est organisatrice principale du transport scolaire.

La Commune est organisateur secondaire. Sa mission est principalement la préparation des circuits.

Afin de formaliser le rôle de chacun une convention sera signée pour couvrir la période de 1^{er} juin 2026 au dernier jour de l'année scolaire 2027-2028.

XII - Tarifs cantine scolaire à compter de la rentrée 2026-2027

Le Conseil municipal augmente les tarifs de la cantine dans les mêmes proportions que le Conseil départemental à compter de la rentrée 2026-2027 : le prix du repas passera donc à 4.17 € pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire et à 7.04 € pour les adultes, soit une augmentation de 1.26 %.

XIII - Questions diverses.

- Le Rapport d'activité du SDIS 2025 peut être consulté en mairie.
- Le projet d'extension du Parc d'activités de la Croisière sera envoyé aux membres du Conseil ainsi que la proposition de délibération.
- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de la cérémonie en hommage à Ilan Halimi et à l'inauguration de l'office de tourisme et de l'exposition sur Marc Bloch.
- Il rappelle que la cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin est prévue à cette date à 18h au Monument aux morts.
- Il rappelle qu'une consultation sera lancée pour équiper la salle du Conseil de nouvelles tables et d'écrans ainsi que des fauteuils pour compléter ceux déjà en place.
Les tables actuelles pourraient être vendues d'occasion.
- Suite à une rumeur, Monsieur le Maire explique qu'il va proposer au Conseil communautaire le vote d'une motion contre la fermeture du centre de tri de la Poste à Dun le Palestel. Il sera ensuite proposé à chaque commune de voter la même motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 15 minutes.